

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2024

GARANTIR UN REVENU DIGNE AUX AGRICULTEURS ET ACCOMPAGNER LA
TRANSITION AGRICOLE - (N° 2231)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE44

présenté par
Mme Pochon, rapporteure

ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« Dans l'hypothèse où »,

Le mot :

« Si ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.